

AEC TH GRENIER
EURL en cours de liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : Mouchet, Route de Villefranche
47 700 CASTELJALOUX
RCS AGEN : 421 692 195

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2025

Le trente et un décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures,

Monsieur Thierry GRENIER, demeurant "Mouchet" Route de Villefranche – 47 000 CASTELJALOUX, associé unique de la Société « AEC TH GRENIER », Liquidateur, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- Approbation des comptes de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation.

L'associé unique donne lecture du rapport du Liquidateur et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés. Cette lecture terminée, l'associé unique expose les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique constate que le reliquat des comptes de liquidation de la Société est égal au montant non amorti du capital social, plus la réserve légale, moins le solde du compte de report à nouveau débiteur, soit 3 015 euros. Par conséquent, ce montant permet le remboursement partiel des parts.

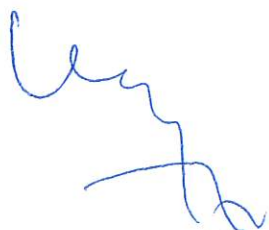
DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société **AEC TH GRENIER** dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

En conséquence de la clôture de la liquidation, à compter de ce jour et partant, l'associé unique constate la disparition de la personnalité morale de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Thierry GRENIER - L'associé unique



Certifié conforme à l'original.